

N°2022-09/52B

**Objet : CANDIDATURE A L'AMI AU TITRE DES APPROCHES TERRITORIALES INTEGREES POUR LA PRIORITE 5 DU PROGRAMME REGIONAL OCCITANIE FEDER-FSE + 2021-2027.**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	9	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Jean ROMEO.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 31 août 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

La Région a la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs à destination des territoires mobilisables non seulement au titre des programmes européens (FEDER-FSE+, FEADER, FEAMP, PO Interrégionaux), mais aussi du CPER et des Contrats Territoriaux Occitanie, en relation avec ses programmes de droit commun. La logique inter-fonds sera ainsi recherchée.

Le Programme Régional (PR) FEDER-FSE+ Occitanie répond aux objectifs suivants :

- Favoriser un nouveau modèle de développement
- Promouvoir un rééquilibrage territorial.

La Région a donc lancé un Appel à Manifestation d'Intérêts qui a pour objet la sélection des territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui porteront des approches territoriales intégrées (ATI) dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets de leur territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Le périmètre de contractualisation et la gouvernance étant celui du CTO, le dossier de candidature incluant la Communauté de communes sud Roussillon sera déposé par la Communauté urbaine Pyrénées-Méditerranée, chef de file du CTO et par conséquent de l'ATI.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- ↳ **DECIDE** de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour la priorité 5 du programme régional Occitanie FEDER-FSE + 2021-2027,
- ↳ **DIT QUE** le chef de file de l'Approche Territoriale Intégrée est la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole,
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

